

Département de la HAUTE-MARNE
Arrondissement de SAINT-DIZIER
Canton de POISSONS
Commune d'ANNONVILLE

Le 02 décembre 2015

Monsieur l'Adjoint
à

Monsieur le Préfet
PREFECTURE DE HAUTE MARNE
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT

Objet : Projet éolien de la Combe Rougeux

Monsieur le Préfet,

Un projet éolien est actuellement à l'étude sur le territoire de notre commune. Celui-ci est porté par la société FUTURES ENERGIES, filiale d'ENGIE (ex GDF SUEZ).

Par la présente, nous émettons un avis favorable pour les conditions de remise en état du site suite à l'arrêt de l'exploitation telles que le stipulent le Décret n° 2011-985 pris pour l'application de l'article L.553-3 du code de l'environnement et l'arrêté du 26 août 2011 tel que modifié par l'arrêté du 06 novembre 2014 relatif à la remise en l'état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de connaître, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les meilleurs

L'Adjoint,
Ludovic PRADELLE

